

PROCÈS-VERBAL DE LA QUARANTE-CINQUIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2021-2022 TENUE LE 18 NOVEMBRE 2021, À COMPTER  
DE 8H30 PAR WEBEX

---

Sont présents :

- M<sup>me</sup> la bâtonnière Catherine Claveau
- M<sup>e</sup> Serge Bernier, vice-président
- M<sup>e</sup> Julien Beaulieu, vice-président
- M<sup>e</sup> Marisol Miro
- M<sup>e</sup> Stéphanie Lisa Roberts (par téléphone points 1 à 1.3 et 7.4)
- M<sup>e</sup> Chantal Sauriol
- M<sup>e</sup> Régis Boisvert (points 1 à 1.3 et 2.2 à 9.6)
- M<sup>e</sup> Audrey Gagnon
- M<sup>e</sup> Myralie Roussin
- M<sup>e</sup> Isabelle Cloutier
- M<sup>e</sup> Marcel-Olivier Nadeau
- M<sup>e</sup> Roxane Préfontaine
- M. Pierre Delisle
- M. François Dumulon
- M<sup>me</sup> Diane Sicard-Guindon
- M. Bruno Simard

Sont invités :

- M<sup>me</sup> Hélène Bisson (point 7.4)
- M<sup>me</sup> Nathalie Thibert (point 7.2)
- M<sup>e</sup> Pierre Lafrenière (point 7.2)
- M<sup>me</sup> Annick Mongeau (point 7.3)
- M. Philippe Dumais (point 7.3)
- M. Dominic Denault (point 7.3)
- M. Philippe d'Etcheverry (point 7.3)

Autres participants :

- M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale
- M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Louis-François Brodeur, chef de cabinet

Secrétaire de la séance :

- M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
-

## 1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

### 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé et l'adoptent tel que proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :**

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 15, 21, 22, 25, 28 ET 29 OCTOBRE, 4 ET 8 NOVEMBRE 2021
- 1.3 RAPPORT DE LA BÂTONNIÈRE
- 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
  - 2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE
  - 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE
    - 2.2.1 PROJET LEXIUS
    - 2.2.2 TABLE JUSTICE QUÉBEC
      - 2.2.2.1 CIVILE
      - 2.2.2.2 FAMILIALE ET JEUNESSE
      - 2.2.2.3 CRIMINELLE
    - 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
    - 2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC
    - 2.5 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT D'HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION
    - 2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS
    - 2.7 AVENIR DE LA PROFESSION
      - 2.7.1 RÈGLEMENT ENCADRANT LES CLINIQUES JURIDIQUES UNIVERSITAIRES (PL 75)
      - 2.7.2 OBNL
    - 2.8 INTERPRÈTES JUDICIAIRES
    - 2.9 ACCÈS À LA JUSTICE
  - 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
    - 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
    - 3.2 TABLEAUX DE BORD
    - 3.3 PROJET DE LOI 2

- 4. GOUVERNANCE
  - 5. PROTECTION DU PUBLIC
  - 5.1 RECOMMANDATIONS CFI
  - 5.2 EXAMEN MÉDICAL 36
  - 5.3 DEMANDES DE LEVÉE DE RADIATION ADMINISTRATIVE
  - 6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
  - 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
  - 7.1 DOSSIER DE RECOUVREMENT
  - 7.2 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE SEPTEMBRE
  - 7.3 PRÉSENTATION - PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2022-2025
  - 7.4 CAMPAGNE PUBLICITAIRE
  - 7.5 DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN L'ABSENCE DU DIRECTEUR DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE
  - 8. VARIA
  - 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
  - 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
  - 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
  - 9.3 RAPPORTS FINANCIERS
  - 9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 12 NOVEMBRE 2021
  - 9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC
  - 9.6 DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE (25 OCTOBRE 2021)
- 1.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 15, 21, 22, 25, 28 ET 29 OCTOBRE, 4 ET 8 NOVEMBRE 2021**
- 

Inf : Les membres du Conseil d'administration adoptent les procès-verbaux des séances des 15, 22, 25, 28 et 29 octobre, 4 et 8 novembre 2021 sans correction et la liste des documents à être rendus publics.

Les membres apportent des corrections au procès-verbal du 21 octobre et l'adoptent tel que corrigé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER les procès-verbaux du 15, 22, 25, 28 et 29 octobre, 4 et 8 novembre 2021 sans correction;**

**D'APPROUVER le procès-verbal du 21 octobre 2021 avec corrections;**

**D'APPROUVER la liste des documents de la séance du 21 octobre 2021 à être rendus publics.**

### 1.3 RAPPORT DE LA BÂTONNIÈRE

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente son rapport qui inclut les principales rencontres et discussions tenues dans les dernières semaines.

Elle discute particulièrement des dossiers suivants :

- **Rencontre avec la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) (26 octobre 2021)** : La rencontre visait à discuter de JuridiQc. Elle rappelle que cette plateforme permet notamment de préparer une demande conjointe de divorce sur projet d'accord. SOQUIJ avait été précédemment rencontrée dans le cadre du bac à sable du Barreau du Québec. Le Barreau avait formulé certaines préoccupations dans le cadre de la présentation. Il a été convenu que SOQUIJ viendra présenter les modifications apportées à la plateforme prochainement aux membres du bac à sable.

Elle a également discuté de l'accès aux plumitifs. Elle voulait voir si SOQUIJ ne pourrait pas améliorer l'accessibilité aux plumitifs. SOQUIJ a accepté de participer à une réunion avec le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) et le Barreau du Québec à cet effet.

Les membres discutent de cette question et sont en accord pour militer pour une meilleure accessibilité aux plumitifs pour les citoyens et les membres. M<sup>e</sup> Ouimet et M<sup>e</sup> Mallette soulignent d'ailleurs que cet élément fait partie du projet Lexius. Un membre ajoute que l'accès aux plumitifs devrait être offert gratuitement aux membres et au public.

- **Rencontre avec l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (APPCP) (29 octobre 2021)** : Accompagnée de monsieur le vice-président Julien Beaulieu, elle a rencontré des représentants du DPCP. Plusieurs sujets ont été abordés, notamment la participation de leurs membres aux groupes de travail du Barreau, le bien-être psychologique de leurs membres, la Justice au Nunavik et la rémunération des procureurs.
- **Rencontre avec les représentants de l'Université d'Ottawa (4 novembre 2021)** : Le sujet de la rencontre était la possibilité de mettre sur pied une Faculté de droit à l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Elle avait rencontré l'UQO cet été pour discuter du projet. Les représentants de l'Université d'Ottawa ont émis des inquiétudes sur la mise sur pied d'un nouveau programme, notamment quant à la qualité du programme. Elle a répondu à l'UQO et à l'Université d'Ottawa que le Barreau du Québec que le Barreau du Québec ne s'était pas encore positionné sur le sujet. Quant à lui, le Barreau de l'Outaouais a pris position en faveur du projet.

M<sup>e</sup> Ouimet ajoute que le Comité de la formation des avocats (CFA) est responsable d'évaluer le programme de formation proposé par l'UQO. Le CFA a rencontré l'UQO à cet effet. Il doit émettre un avis prochainement au ministère de l'Éducation. Le Conseil d'administration sera informé de l'avis du CFA.

En réponse à la question d'une membre, elle répond que le seul rôle du Barreau du Québec est d'évaluer la qualité de la formation suggérée.

Elle invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions. En réponse aux questions, elle indique ce qui suit :

- **Entrevue avec une journaliste du Devoir (12 novembre 2021)** : L'entrevue visait à discuter des retards judiciaires en raison de la pandémie et la pratique en temps de pandémie. Elle a consulté plusieurs membres du Barreau afin d'obtenir l'information requise pour répondre adéquatement aux questions.

#### 1.4 **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

---

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet présente son rapport de la directrice générale.

Elle souhaite attirer l'attention des membres du Conseil d'administration sur certains points :

- **Départ à la retraite de la directrice de la Qualité de la profession** : M<sup>e</sup> Martin Hovington, directeur des greffes, a été nommé au poste de directeur de la Qualité de la profession. Le poste de directeur des greffes a été affiché en conséquence. Elle indique également l'arrivée prochaine de la nouvelle superviseure à l'inspection professionnelle.
- **Négociations des conventions collectives** : Le Barreau et les syndicats sont présentement en négociations.

Elle invite les membres à lui poser des questions sur son rapport.

## 2. **DOSSIERS STRATÉGIQUES**

---

### 2.1 **RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE**

---

Inf : Monsieur le vice-président Serge Bernier fait le suivi de ce dossier.

Il n'a pas encore eu de suivi du ministère de la Justice relativement à la mise en œuvre des recommandations du rapport du groupe de travail indépendant. Une lettre de la bâtonnière afin de faire le suivi a été transmise il y a quelques jours.

Le Barreau a eu sa deuxième rencontre avec le groupe de travail indépendant. Les points suivants ont été discutés :

- **Processus de négociation** : Le Barreau a réitéré la position adoptée par le Conseil d'administration, soit qu'un organisme représentatif des membres négocie avec le gouvernement. Advenant une absence d'entente, les parties participeraient à un arbitrage.

- **Actes pouvant être posés par les stagiaires en droit** : Le Barreau a réitéré qu'il souhaite que les stagiaires en droit puissent être rémunérés pour certains actes.

Le comité de la pratique privée du Barreau du Québec rencontrera aussi à nouveau le groupe de travail indépendant.

## 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE

---

### 2.2.1 PROJET LEXIUS

---

Inf : M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette résume les derniers développements dans ce dossier :

- Le 5 novembre 2021, madame la bâtonnière Catherine Claveau, Me Sylvie Champagne et lui ont participé au chantier législatif Lexius avec des représentants du ministère de la Justice et de la magistrature. Il a été question de quelques modifications législatives qui pourraient être requises dans le cadre des travaux du projet Lexius (preuve technologique, format des documents, déclarations assermentées). Ils ont également discuté de la question de l'habilitation législative pour ce faire. Les participants privilégieraient l'adoption de projets pilotes plutôt qu'un règlement du ministère de la Justice afin que les parties concernées soient consultées adéquatement. Plusieurs autres rencontres auront lieu cette année.
- Le 9 novembre 2021, madame la bâtonnière Catherine Claveau et lui ont participé à la réunion du Comité des parties prenantes.
- Le 15 novembre 2021, le Barreau du Québec a lancé la tuile Lexius sur l'Espace A.
- Le 17 novembre 2021, l'équipe Lexius a présenté la phase 2 du projet, soit le dépôt des procédures en matière non contentieuse. Cette phase fera l'objet de discussions avec le comité aviseur en janvier afin de formuler des commentaires.

Aux questions des membres, M<sup>e</sup> Mallette répond ce qui suit :

- La notification des procédures fera l'objet d'une prochaine phase. Il n'est pas encore clair si la notification par le système répondra aux exigences du *Code de procédure civile*.

### 2.2.2 TABLE JUSTICE QUÉBEC

---

#### 2.2.2.1 CIVILE

---

Inf : M<sup>e</sup> Audrey Gagnon fait le suivi des travaux de la table justice en matière civile.

La rencontre de la table justice a été reportée à nouveau. L'objectif du ministère est d'adopter le rapport final de la Table justice civile d'ici la fin de l'année.

### 2.2.2.2 FAMILIALE ET JEUNESSE

---

Inf : M<sup>e</sup> Champagne indique que depuis mars 2020, il n'y a pas eu de réunion.

Relativement à la table jeunesse, elle ajoute que les travaux continuent. Elle devrait avoir plus de détails à la réunion de décembre.

Madame la bâtonnière Claveau souligne qu'une nouvelle représentante a été nommée à la table familiale, soit M<sup>e</sup> Roxane Préfontaine.

### 2.2.2.3 CRIMINELLE

---

Inf : Il n'y a eu aucun développement depuis la dernière réunion.

## 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau souligne avoir déposé la lettre de réponse reçue du ministère de la Justice relativement au suivi de ce dossier. Ce sujet fera l'objet d'une prochaine réunion entre le ministère de la Justice et le Barreau du Québec.

## 2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

---

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet indique avoir fait une présentation de la clinique juridique au Fonds accès justice. Elle a répondu aux questions sur ce projet. Le projet a été très bien reçu.

[REDACTED]

## 2.5 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT DE HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION

---

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet confirme que le sondage a été transmis aux participants du programme *Panorama* prochainement afin d'obtenir les statistiques nécessaires à la préparation d'un rapport qui serait finalisé en février.

Madame la bâtonnière Claveau indique que le groupe de travail sur le milieu de travail inclusif s'est réuni le 30 octobre dernier. Des démarches afin de discuter avec le

Barreau de Montréal qui a un groupe de travail sur le sujet et d'autres partenaires et associations ont été entreprises. La prochaine réunion est fixée au 29 novembre 2021.

## 2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS

---

Inf : M<sup>e</sup> Audrey Gagnon présente le programme Répit. Ce projet a été adopté en 2018 par le Jeune Barreau de Québec alors que M<sup>e</sup> Myralie Roussin était présidente.

Ce projet vise à rembourser les frais d'exploitation pour compenser la période de carence des assureurs pour des membres travailleurs autonomes qui ont des problèmes de santé psychologique.

Le groupe de travail a obtenu un rapport actuariel. Le projet a également été étudié par le Comité des Finances et d'Audit.

À la suite des consultations menées, le groupe de travail recommande la mise sur pied d'un projet pilote de deux ans. Ce projet sera financé par le programme APTA qui présente des surplus et dont l'objectif est d'appuyer les travailleurs autonomes. Ainsi, cela n'aura aucun impact sur les cotisations des membres. Le projet sera lancé en avril 2022.

Les membres du Conseil d'administration félicitent le groupe de travail pour cette initiative et sont heureux d'adopter les recommandations du groupe de travail et entériner l'adoption du programme Répit.

M<sup>e</sup> Gagnon ajoute que les travaux du groupe de travail sur le bien-être psychologique continueront. D'autres projets seront étudiés pour améliorer le bien-être psychologique des membres.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT l'importance pour le Barreau du Québec, dans le cadre de sa mission de protection du public, de favoriser le bien-être psychologique des avocats et de les encourager à prendre les mesures nécessaires pour chercher de l'aide lorsque nécessaire;**

**CONSIDÉRANT la volonté du Barreau du Québec d'apporter une aide financière aux avocats travailleurs autonomes, en pratique privée à leur compte ou en pratique seule, aux prises avec des problèmes de santé mentale et psychologique tels que la dépression, l'épuisement professionnel et l'anxiété;**

**CONSIDÉRANT la pertinence de permettre à tous les avocats du Québec travailleurs autonomes de bénéficier du programme Répit, créé par le Jeune Barreau de Québec et visant à rembourser une mensualité des frais fixes d'exploitation de bureau pendant un arrêt de travail relié à la santé mentale et psychologique afin de couvrir une période où aucune prestation d'assurance-invalidité n'est perçue par le bénéficiaire, de façon à réduire le stress lié à l'aspect financier de la pratique;**



CONSIDÉRANT la volonté du Barreau du Québec de pallier le manque de ressource disponible et d'être un complément aux couvertures d'assurance disponibles publiques et privées;

CONSIDÉRANT que l'adoption de ce projet par le Barreau du Québec est recommandée par le Groupe de travail sur le Bien-être psychologique des avocats;

CONSIDÉRANT l'analyse actuarielle et les projections financières permettant d'évaluer les coûts que représentent l'implantation d'un tel programme à l'échelle de la province;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des finances et d'audit;

D'ENTÉRINER l'adoption du programme Répit comme mesure d'aide financière offerte par le Barreau du Québec à tous les avocats travailleurs autonomes, en pratique privée à leur compte ou en pratique seule, aux prises avec des problèmes de santé mentale et psychologique tels que la dépression, l'épuisement professionnel et l'anxiété;

DE CONSACRER les deux premières années du programme à titre de projet pilote afin de permettre d'évaluer les besoins précis des membres et les impacts financiers;

DE FINANCER ce programme par le Fonds d'assistance parentale pour les avocats travailleurs autonomes et, au terme d'une première année, d'ajuster, au besoin, la cotisation basée sur l'expérience de cette première année;

DE MODIFIER l'attribution du Fonds d'assistance parentale pour les avocats travailleurs autonomes, tel que décrit dans les Règles relatives au régime d'aide à la maternité et à la paternité pour les avocats et les avocates membres du Barreau du Québec, afin d'y inclure l'aide financière offerte à travers le programme Répit.

## 2.7 AVENIR DE LA PROFESSION

### 2.7.1 RÈGLEMENT ENCADRANT LES CLINIQUES JURIDIQUES UNIVERSITAIRES (PL 75)

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau a participé à une conférence technologique avec Dre Diane Legault le 10 novembre dernier. La réunion visait à discuter de 1) le suivi de la demande de modifications à la *Loi sur le Barreau* la possibilité d'ouvrir l'exercice de la profession par les membres pratiquant dans un organisme à but non lucratif, 2) et 3) le règlement sur les cliniques juridiques universitaires.

Relativement aux modifications requises à la *Loi sur le Barreau*, elle a indiqué qu'elle doutait que cela aurait lieu prochainement considérant l'agenda législatif.

Quant aux cliniques juridiques étudiantes, la Dre Legault a confirmé qu'elle était confiante que le projet de règlement serait révisé par l'Office de la profession avant la fin de l'année. Il sera ensuite transmis au gouvernement pour adoption. Madame la bâtonnière Claveau indique que des facultés de droit (à l'exception de l'Université de Montréal) ont transmis des commentaires et demandes de modifications à l'Office des professions.

M<sup>e</sup> Mallette précise que les demandes sont les mêmes que celles formulées durant la consultation tenue par le Barreau relativement aux conditions d'admissibilité à la clinique juridique, celles relatives à la possibilité d'agir comme avocat superviseur et la définition de supervision étroite. Il ajoute qu'une lettre réitérant la position du Barreau et les arguments à son soutien a été transmise à l'Office des professions, au ministère de la Justice et à l'Office des professions. Les représentants de l'Office des professions sont favorables aux règlements tels que présentés par les ordres professionnels. Des travaux sont en cours pour apporter des modifications de concordance, de style et pour tenter d'avoir deux règlements pratiquement identiques. Le règlement devrait être soumis aux membres de l'Office des professions pour adoption en décembre.

Il invite les membres à lui poser des questions.

### 2.7.2 OBNL

Inf :

[REDACTED]

### 2.8 INTERPRÈTES JUDICIAIRES

Inf : M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette souligne qu'un récent arrêt de la Cour d'appel du Québec déplore des problèmes d'interprétation judiciaire. Le rapport du groupe de travail sera présenté au Conseil d'administration en décembre.

### 2.9 ACCÈS À LA JUSTICE

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau indique que le groupe de travail accès à la justice a tenu sa première réunion. Trois enjeux ont été identifiés pour étude (assurance frais juridique, accès à la justice par la fiscalité et la facturation). Des sous-groupes étudieront chacun de ces enjeux et reviendront avec l'état de leurs réflexions.

### 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

---

#### 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

---

Inf : Les membres prennent connaissance du rapport du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ).

#### 3.2 TABLEAUX DE BORD

---

Inf : Les membres prennent connaissance du tableau de bord déposé par le SOAJ.

#### 3.3 PROJET DE LOI 2

---

Inf : M<sup>e</sup> Sylvie Champagne fait le suivi de ce dossier.

Selon les informations obtenues, ce projet de loi sera étudié rapidement après l'adoption du projet de loi 92. Il faut donc étudier le processus de façon prioritaire.

Un groupe de travail regroupant des experts des 5 groupes d'experts concernés par ce projet de loi sera mis sur pied afin d'assurer l'efficacité de l'étude de ce projet de loi. Un mémoire devrait être prêt pour le mois de décembre.

Elle explique le tableau présenté aux membres du Conseil d'administration qui recense 1) les demandes historiques du Barreau sur certains enjeux, 2) des dispositions qui seront étudiées par le groupe de travail et sur lesquelles prendrait position le Barreau et 3) d'autres sujets sur lesquels le Barreau ne prendrait pas position, mais qui pourraient faire l'objet de questions de la part de la commission.

M<sup>e</sup> Champagne résume les impacts du projet de loi sur la filiation, l'autorité parentale, la pluriparentalité, la gestation pour autrui, le droit aux origines et sur les questions liées à l'inclusion des familles LGBTQ2S+.

Les membres discutent du projet de loi. Une membre souligne que les questions d'autorité parentale et de pluriparentalité sont intimement liées. Les membres discutent aussi des questions d'identité de sexe et de genre.

M<sup>e</sup> Champagne rappelle qu'à la suite du jugement rendu dans le dossier *Centre for Gender Advocacy c. Attorney General of Quebec*, 2021 QCCS 191, certaines dispositions seront invalides après le 31 décembre 2021. Ainsi, l'Assemblée nationale doit adopter de nouvelles dispositions d'ici cette date ou demander un report de la prise d'effet du jugement à la Cour supérieure du Québec.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les sujets qui feront l'objet de la prise de position du Barreau du Québec dans ce dossier.

#### **4. GOUVERNANCE**

Inf : Ce sujet n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

#### **5. PROTECTION DU PUBLIC**

##### **5.1 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION**

Inf : Ces deux dossiers ont été reportés par quelques membres du Conseil d'administration lors de la séance courriel 22 tenue le 29 octobre 2021 et la séance virtuelle du 12 novembre dernier.

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

##### **5.1.1 DOSSIER DU FONDS D'INDEMNISATION 1**

Inf : M<sup>e</sup> Audrey Gagnon ne participe pas aux délibérations pour ce point.

Une membre souligne que ce dossier est similaire à une autre demande d'indemnisation précédente étudiée par le Conseil d'administration visant le même membre. La demande précédente avait été accueillie. Elle demande des précisions pour comprendre les distinctions entre les deux dossiers, le cas échéant.

Ce dossier est remis à la séance de décembre afin d'obtenir de l'information additionnelle sur le dossier de la part du Comité du fonds d'indemnisation.

##### **5.1.2 DOSSIER DU FONDS D'INDEMNISATION 2**

Inf : M<sup>es</sup> Chantal Sauriol et Serge Bernier ne participent pas aux délibérations pour ce point.

Une membre souligne qu'elle souhaitait discuter de ce dossier en séance plénière considérant la complexité du dossier. Elle se demande si un membre du Comité du fonds d'indemnisation pourrait venir présenter les recommandations et répondre aux questions à cet égard.

Les membres discutent du dossier. M<sup>e</sup> Catherine Ouimet et une membre et qui siège au Comité du fonds d'indemnisation explique le processus.

Il est convenu d'inviter un représentant du Comité du fonds d'indemnisation pour venir présenter ce dossier lors de la séance du mois de décembre. Le représentant pourra également présenter les recommandations relatives au point 5.1.1.

##### **5.2 EXAMEN MÉDICAL 36**



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



➤ [REDACTED]

### 5.3.2 [REDACTED]

---

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** la résolution 2.1.4.7 du Conseil d'administration du Barreau du Québec du 17 septembre 2015 prononçant la radiation administrative de [REDACTED] membre inscrit sur la liste des avocats en défaut de déclarer ou de compléter les heures de formation requises par le *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*;

**CONSIDÉRANT** que la radiation administrative d'une personne inscrite sur la liste des avocats en défaut de déclarer ou de compléter les heures de formation requises par le *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats* demeure en vigueur jusqu'à ce que la personne qui en fait l'objet fournisse à l'Ordre la preuve qu'elle a satisfait aux exigences contenues dans l'avis de défaut prévu à l'article 16, et jusqu'à ce que cette sanction ait été levée par le Conseil d'administration, en vertu de l'article 17 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*;

**CONSIDÉRANT** que la personne suivante a déposé auprès du Comité sur la formation continue obligatoire les preuves démontrant qu'elle a satisfait aux exigences contenues dans l'avis de défaut prévu à l'article 16 :

■ [REDACTED]

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité sur la formation continue obligatoire à l'effet que [REDACTED] a démontré qu'il a satisfait aux exigences contenues dans l'avis de défaut prévu à l'article 16 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*;

**CONSIDÉRANT** que le Comité sur la formation continue obligatoire recommande aux membres du Conseil d'administration de lever la sanction et de déclarer que la personne ci-haut mentionnée peut procéder à sa réinscription au Tableau de l'Ordre selon les modalités et conditions déterminées par l'Ordre;

**CONSIDÉRANT** l'article 22.1 de la *Loi sur le Barreau*;

**DE LEVER** la sanction de radiation prononcée le 17 septembre 2015 et permettre la réinscription, selon les modalités et conditions déterminées par l'Ordre, de la personne suivante :

➤ [REDACTED]

## 6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS



Inf : Ce sujet n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

## **7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS**

---

### **7.1 DOSSIER DE RECOUVREMENT**

---

Inf : Ce dossier est reporté à une prochaine séance.

### **7.2 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE SEPTEMBRE**

---

Inf : Madame Nathalie Thibert, directrice des Finances, et Me Pierre Lafrenière présentent les états financiers de septembre.

M<sup>e</sup> Lafrenière précise les points suivants :

- Rapport sur la dénonciation des employés de la part de Raymond Chabot Grant Thornton : Aucun événement à signaler.
- Exercice du 30 septembre 2021 : La directrice des Finances a présenté les états financiers et les différentes variations.
- Négociation des conventions collectives : Elles sont en cours.
- Programme Répit : Le CFA a étudié le programme Répit.

M<sup>me</sup> Thibert présente les états financiers au 30 septembre 2021 qui visent à comparer les résultats au budget 2021-2022. La présentation qui détaille les faits saillants pour le fonds général, le fonds d'indemnisation et le fonds APTA a été communiquée aux membres préalablement. Les faits saillants comprennent pour chacun des fonds les variations entre le budget et les résultats, les explications sur ces variations et l'état des fonds au 30 septembre 2021.

Les membres saluent la présentation claire et efficace de la directrice du Service des finances.

M<sup>e</sup> Pierre Lafrenière continue de présenter les travaux du CFA :

- Le comité du régime de retraite a présenté l'état du régime de retraite complémentaire. Il donne les détails sur le rendement du régime, le degré de capitalisation du régime et la solvabilité du fonds de retraite.
- Le comité a étudié l'état du fonds du patrimoine et des placements des différents fonds du Barreau du Québec. Ils ont regardé les projections financières 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.
- Le comité a discuté du mandat des auditeurs externes. Leur mandat se termine en 2022 (mandat confié à la suite d'un appel d'offres effectué en 2016). Le CFA souhaite procéder à une évaluation de l'auditeur externe en vue de pouvoir présenter une recommandation relativement au renouvellement ou

non du mandat. Le CFA fera part de ses recommandations lors de la séance du mois de mars 2022.

Il invite les membres à lui présenter des questions.

### 7.3 PRÉSENTATION - PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2022-2025

---

Inf : M<sup>me</sup> Annick Mongeau, M. Philippe Dumais, M. Dominic Denault et M. Philippe d'Etcheverry de la firme Mongeau Pellerin présentent le processus de planification stratégique proposé et l'échéancier.

M<sup>me</sup> Mongeau discute des grandes étapes du processus :

1. La rencontre de démarrage a eu lieu afin de cibler les objectifs de la planification stratégique.
2. Un diagnostic interne et externe (principales parties prenantes) sera effectué dans les prochaines semaines (décembre et janvier).
  - a. Le diagnostic externe vise à obtenir l'opinion de la magistrature, aux associations, aux membres, aux doyens, aux organismes partenaires, aux représentants politiques, etc. Ces échanges confidentiels permettront à *Mongeau Pellerin* de produire un rapport diagnostic sur le sujet.
  - b. M. Denault présente l'exercice de diagnostic interne. Les directeurs et les administrateurs du Barreau du Québec seront rencontrés. Les membres du Conseil des sections et certains employés seront également rencontrés. Les diagnostics internes et externes seront arrimés afin d'identifier les enjeux et priorités organisationnels.
  - c. Un sondage auprès des membres avec la firme *Léger* sera aussi complété.
3. Les enjeux et priorités identifiés seront ensuite discutés avec les membres du Conseil d'administration pour les confirmer.
4. Une séance de discussion (lac-à-l'épaule) aura lieu ensuite pour développer le plan stratégique. Les administrateurs et directeurs participeront à l'exercice et débattront des stratégies proposées. Des indicateurs seront aussi identifiés pour mesurer la réussite de la réalisation du plan stratégique.

Elle invite les membres à lui poser des questions.

M<sup>e</sup> Catherine Ouimet précise que le sondage aux membres sera transmis en décembre prochain.

### 7.4 CAMPAGNE PUBLICITAIRE

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

Madame Hélène Bisson rappelle que le groupe de travail sur la campagne publicitaire a rencontré trois agences publicitaires le 2 novembre dernier. Elle rappelle les critères d'évaluation. Elle résume les présentations faites par les trois agences publicitaires.

L'agence Les Évadés s'est démarquée avec une présentation qui démontrait une compréhension des besoins du Barreau et de son rôle. De plus, ils ont présenté des campagnes publicitaires antérieures dont l'objectif était la valorisation de professions ou d'industries.

Le groupe de travail recommande de confier le mandat à l'agence Les Évadés.

Les membres discutent de cette recommandation et sont en accord avec la recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 18 novembre 2021 préparé par M<sup>me</sup> Hélène Bisson, directrice du Service des communications, et M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale;

**D'APPROUVER** la recommandation du groupe de travail quant au choix de l'agence Les Évadés à qui sera confié le mandat de réaliser la prochaine campagne publicitaire.

#### **7.5 DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN L'ABSENCE DU DIRECTEUR DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la délégation de pouvoirs.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 16 novembre 2021 préparé par M<sup>e</sup> Martin Hovington, directeur de l'Inspection professionnelle;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'assurer la continuité des activités de l'Inspection professionnelle au service de la Qualité de la profession lors de l'absence du directeur, Me Martin Hovington, soit pour des vacances ou toutes autres absences prévisibles ou imprévisibles, il y a lieu de déléguer ses pouvoirs à titre de Directeur de l'Inspection professionnelle;

**CONSIDÉRANT** que la superviseure responsable du secteur de l'Inspection professionnelle est responsable de prendre la relève à cette fin et que ce poste sera occupé par M<sup>e</sup> Éliane Gauvin à partir du 22 novembre 2021;

DE DÉLÉGUER à M<sup>e</sup> Éliane Gauvin, superviseure du secteur de l'Inspection professionnelle au service de la Qualité de la profession, tous les pouvoirs du directeur du service de la Qualité de la profession, M<sup>e</sup> Martin Hovington, prévus au *Code des professions*, à la *Loi sur le Barreau* et ses règlements, en son titre de Directeur de l'Inspection professionnelle, lorsque ce dernier est absent ou dans l'impossibilité d'agir, et ce, à compter du 22 novembre 2021.

## 8. VARIA

---

Inf : Il n'y a aucun point à traiter au varia pour la présente séance.

## 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

---

### 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### 9.3 RAPPORTS FINANCIERS

---

Inf : Ce sujet n'est pas traité à cette séance du Conseil d'administration.

### 9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 12 NOVEMBRE 2021

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### 9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### 9.6 DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE (25 OCTOBRE 2021)

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

La Présidente,

La Secrétaire,

---

Catherine Claveau  
Bâtonnière du Québec

---

Sylvie Champagne  
Secrétaire de l'Ordre